



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 MAI 2016

L'an deux mille seize, le mardi 24 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LABASTIDE-BEAUVOIR (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Georges RAVOIRE, Maire.

Présents : Georges RAVOIRE, Estelle FAURE, Laurent CHAUVEAU, André DURAND, Simone JULIEN, Dany DUBOIS, André VALETTE, Pascal THIERRY et Rozenn IRVOAS.

Pouvoirs : Karine SEYMOUR a donné pouvoir à Rozenn IRVOAS,
Hélène ZATKOWSKI a donné pouvoir à Simone JULIEN,
Laurent CABANAS a donné pouvoir à Dany DUBOIS,
Laetitia LAPAIX a donné pouvoir à Estelle FAURE,
Florence HUC a donné pouvoir à Georges RAVOIRE.

Absents excusés : Serge PINA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Estelle FAURE.

En préambule de la séance, Monsieur le Maire souhaite rajouter deux points supplémentaires :

- la délibération pour l'attribution de compensation 2016
- la délibération pour la modification de la convention de mise à disposition de l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme.

Les élus acceptent de rajouter ces deux points à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 avril 2016

Le compte rendu du conseil municipal et le compte rendu modifié du 5 avril 2016 sont approuvés à l'unanimité.

2. Décision Modificative n°1 concernant le budget primitif 2016

Suite à une erreur matérielle, le solde d'exécution de la section d'investissement de 26 059,08 € du compte de gestion n'a pas été reporté sur le budget primitif 2016, monsieur le Maire propose aux conseillers d'affecter au compte 001 « excédent d'investissement reporté » 26059,08 € et de réimputer en fonctionnement 35 070,51 € du compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

La décision modificative est adoptée par 12 voix pour et 2 abstentions.

3. Délibération pour L'attribution de Compensation 2016

Monsieur le Maire explique aux conseillers que le produit de la fiscalité perçue par le Sicoval est partiellement reversé aux communes sous forme d'Attribution de compensation (AC) et de Dotation de solidarité Communautaire (DSC) par douzième dès le mois de janvier. Ce versement par douzième nécessite une délibération du conseil de communauté autorisant le Trésorier à réaliser ces opérations.

Les AC au titre de l'année 2016 correspondent aux AC de 2011, auxquelles sont retranchés :

- la régularisation des participations des emprunts du SIVOS, à la charge des communes membres déduction faite de la part des investissements à réaliser sur la compétence petite enfance,

- La retenue relative au transfert de la compétence voirie et stationnement d'intérêt communautaire (délibération du 4 septembre 2012 et du 5 novembre 2012) et qui fait l'objet des modifications décrites ci-après,
- la retenue relative au service commun d'autorisation du droit des sols.

Compétence Voirie : modification de l'AC « voirie » 2016

Le conseil de communauté du 4 janvier 2016, a adopté le rapport de la commission Locale d'Evaluation des charges Transférées (CLECT) relatif à la compétence voirie. A ce titre, il a validé le principe de définition des enveloppes communales et leur mode de financement par retenue sur l'AC.

Le montant de l'AC de chaque commune est déterminé à partir du choix réalisé par chacune sur le montant des enveloppes pour la période 2016-2018 et sur le mode de financement de l'investissement. Le montant de l'AC tient également compte de la régularisation de la période 2012-2014.

Monsieur le maire donne les nouveaux montants de l'enveloppe voirie et des retenues sur l'AC pour la commune selon les tableaux établis par le Sicoval.

Remboursement SIVOS en 2016	Retenue voirie 2016	Retenue ADS 2016	AC restante en 2016	Versement mensuel
6 456 €	17 696 €	5 876 €	9 421 €	785 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

4. Délibération pour la modification de la convention de mise à disposition de l'instruction des autorisations et actes d'urbanismes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Sicoval a prévu par délibération du 7 mars 2016 de facturer aux communes les prestations qui sollicitent l'intervention du service ADS du Sicoval pour l'instruction de leurs autorisations d'urbanismes (hors CUa) qui étaient jusqu'alors gratuites.

Conformément au principe de refacturation des services aux communes, une grille tarifaire a été élaborée, sur la base :

- Du coût complet du service ADS, retenu à 75 % seulement,
- Du nombre d'actes délivrés en 2015, pondérés selon un coefficient qui permet de traduire la réalité du temps de travail au plus près de la réalité de chacun de ces actes, qui sont de complexités distinctes.

Actes délivrés	Coefficient de pondération	Coût réel à l'acte pondéré
Permis de construire	1	332
Déclaration préalable	0.7	232
Permis d'aménager	1.2	398
Permis de démolir	0.8	266
CU b / PC modificatifs	0.4	133

La nouvelle convention est consentie pour une durée de 6 ans, renouvelable une fois pour la même durée, par accord exprès et écrit des parties. Elle prendra effet à compter du 1^{er} avril 2016.

La facturation sera réalisée à travers une retenue sur l'attribution de Compensation sur la base des actes élaborés au cours de l'année « n-1 ».

La facturation 2016 ne démarrant qu'au 1^{er} avril, la retenue au titre de 2016 sera donc de 9/12^{ème} du montant total des actes délivrés en 2015. A titre exceptionnel et à la demande du Conseil Communautaire, l'écart entre les actes réels 2015 ayant servi de base à la retenue sur Attribution de Compensation et les actes réels 2016, sera régularisé sur l'Attribution de compensation de 2017. Pour les années suivantes, le montant total des actes délivrés pour le compte de la commune en « n-1 » sera retenu sur son Attribution de compensation « n ».

Ces tarifs feront l'objet d'une révision annuelle sur la base du coût complet du service et du nombre d'actes délivrés.

Le conseil municipal approuve par 11 voix pour, une abstention et deux voix contre cette délibération.

5. Délibération pour l'avenir du Syndicat de transport des personnes âgées

Monsieur le Maire explique aux conseillers que dans le cadre de la loi NOTRE, le gouvernement proposait de supprimer les syndicats. Par courrier le préfet a ordonné à terme la disparition du Syndicat de Transport des personnes âgées.

Nous avons reçu récemment la position du syndicat lui-même qui ne désire pas disparaître avant de savoir comment le service sera rendu.

Il est demandé à la commune, membre du SITPA de se prononcer sur l'avenir de ce syndicat.

Après discussion, le conseil municipal décide de renvoyer cette décision au prochain conseil en attendant d'avoir plus d'information, quant à la survie de ce service notamment.

6. Délibération pour l'avancement de grade du personnel communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux agents ont demandé un avancement de grade. Il rappelle que trois avancements de grade sont possibles : au choix, par tableau d'avancement après examen professionnel et par voie de concours professionnel.

Ces deux agents remplissent les conditions nécessaires pour être promus au grade supérieur d'adjoint technique de 1^{ère} classe. La délibération du conseil municipal du 15 décembre 2015 fixe le taux de promotion au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe à 100 %, les agents peuvent donc être promus. Monsieur le Maire précise que la CAP doit émettre un avis à cet avancement lors de la séance du 23 juin 2016. Monsieur le Maire demande aux élus d'émettre un avis à la création des deux postes.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'avancement de grade pour les deux agents.

7. Délibération pour la vente éventuelle de l'appartement du Presbytère

Monsieur le Maire informe les conseillers que Mr et Mme CANTIRAN locataires du Presbytère ont adressé un courrier, où ils font part de leur intérêt d'acheter à la commune le Presbytère. Leur proposition d'achat s'élève à 100 000 €.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur l'accord de vente et de faire une estimation sur la valeur du bien.

Le conseil municipal décide par une voix pour, une abstention et 11 voix contre de ne pas vendre le Presbytère.

8. Délibération pour un emprunt bancaire de 100 000 € prévu au budget primitif

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'un prêt de 100 000 € est à prévoir pour le financement des investissements 2016. Monsieur le Maire explique que plusieurs banques ont été sollicitées et que seulement deux banques ont fait une offre : la caisse d'épargne pour un prêt d'une durée de 15 ans à un taux de 2 % avec une périodicité annuelle et le crédit agricole avec une offre identique.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de donner pouvoir au Maire pour signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision après renégociation du taux.

Départ de Rozenn IRVOAS à 22h30.

9. Informations sur les travaux en cours et à venir

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de la rue des Pyrénées sont presque terminés, il reste les marquages au sol et les panneaux de signalisation.

La cour élémentaire de l'école a été refaite et la programmation du préau est prévue début juillet après la fin des cours. Le plan incliné dans la cour du groupe scolaire sera ensuite construit conformément au plan « d'accessibilité des bâtiments communaux ».

La réalisation du plateau traversant et de la zone à 30 km/h au niveau de la clinique Mailhol est en cours de validation.

10. Informations sur les différentes manifestations de mai et juin

- Fête de la nature : elle aura lieu le dimanche 29 mai. Une chasse aux déchets sera organisée le matin à 10h. Un hôtel à insectes sera confectionné avec le concours de l'ALAE et sera suivi de l'inauguration de la plaque d'information pour l'arbre remarquable situé au cimetière.
L'ACCA, l'association des chasseurs organisera une balade découverte de la nature avec les enfants et adultes.
Une exposition « un jardin, des oiseaux » photographies de Mr Michel IPAS, Mr Alain BERTRAND et Mr Frédéric CHAUSSE est organisée du 21 au 29 mai 2016 dans la salle des mariages.
- Fête de la musique : Elle aura lieu le 18 juin, les associations du village se sont regroupées pour proposer une journée sportive qui se finira par un pique-nique géant accompagné de groupes de musique.
- Fête du village : elle aura lieu les 1, 2 et 3 juillet 2016, un apéritif sera offert par la commune.
- Semaine multi-activités en août : Le Foyer Rural et la commission vivre ensemble organisent du 22 au 28 août 2016 une semaine multi-activités. Le tarif sera ajusté en fonction du nombre d'inscrits et les jeunes qui le souhaitent pourront pique-niquer sur place.

11. Informations sur le Sicoval

- Le Sicoval suite aux remarques faites par les communes depuis la mise en place de cette grille tarifaire, propose aujourd'hui de la modifier afin de proposer un tarif complémentaire concernant les petites manifestations qui empruntent le matériel suivant :

- Tentes
- Stands
- Grilles
- Barrières
- Praticables (ou estrades)
- Tables

	Petite manifestation (nouvelle tarification proposée)	Grande manifestation (tarification mise en place en avril 2016)
Coût	100 € si la commune emprunte : <ul style="list-style-type: none">• 1 tente et/ou• 1 stand et/ou• jusqu'à 20 grilles incluses et/ou• jusqu'à 20 barrières incluses et/ou• jusqu'à 10 m2 de praticables inclus et/ou• jusqu'à 10 tables incluses	277 € si la commune emprunte : <ul style="list-style-type: none">• au-delà de 1 tente et/ou• au-delà de 1 stand et/ou• au-delà de 20 grilles et/ou• au-delà de 20 barrières et/ou• au-delà de 10 m2 de praticables et/ou• au delà de 10 tables

A cela s'ajoute le tarif de la location des deux podiums à savoir :

- petit podium (36 m²) ou grand podium (63 m²) : 520 € le podium (incluant la livraison, le montage et le démontage)

La durée de la manifestation est fixée par la commune. La facturation interviendra en fin d'année.

- Un projet de construction d'un crématorium est envisagé dans le sud du Lauragais avec une délégation de service public.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22h50.